

CONTRAT D'ADOPTION

**SOS Sacs à Puces du Comtat – 49, Place du Dr Cavaillon - 84200 Carpentras
(Association à but non lucratif , loi 1901 - SIRET 52754149400011)**

Mail : sacapuces84@gmail.com Tél : 06 89 99 48 12

(Adresse postale : 128, Impasse l'Ensoleiado - 84210 Saint Didier)

M/Mme/Mlle NOM.....Prénom.....

Adresse.....Code Postal.....Ville.....

Tél fixe ; Tél. portable :

E-mail..... Date de naissance :

Copie pièce d'identité Copie justificatif de domicile

DECLARE avoir adopté auprès de l'Association SOS Sacs à Puces du Comtat :

Un(e) chat(te) Nom (si connu)..... Sexe M / F né(e) le.....

Couleur de la robe..... Couleur des yeux

Tatouage n°.....Puce n°

Test FELV/FIV ; Date..... Résultat

Stérilisation/Castration : faite...../à faire entre le.....et le.....

Vaccins Typhus Coryza : 1ère injection 2ème injection

Vaccins Leucose : 1ère injection 2ème injection

Prochain rappel annuel des vaccins : date

Description des conditions de vie de l'animal à mon domicile :

Appartement.....Maison.....Terrain.....Présence d'enfants.....Autre(s) chat(s)...chien.....

DON A L'ASSOCIATION..... € (chèque à l'ordre de « SOS Sacs à Puces »)

EN ADOPTANT CET ANIMAL, VOUS VOUS ENGAGEZ...:

- A respecter le calendrier vaccinal établi sur le contrat d'adoption par l'Association.
- A faire stériliser le chaton à la date spécifiée sur le présent contrat d'adoption, sans le laisser procréer avant.
- A assurer au chat bons soins (rappels de vaccination annuels et alimentation adaptée), protection, habitat et affection.
- A conserver le chat toute sa vie durant : ne pas le vendre à autrui, ne pas le donner sans en avoir informé l'Association au préalable.
- A ne pas laisser sortir le chaton en extérieur avant sa stérilisation (ou bien sous surveillance) et respecter une période de sécurité en intérieur d'au minimum 3 semaines pour un chat adulte, le temps pour lui de prendre ses marques.
- A donner régulièrement des nouvelles de l'animal à l'Association (par e-mail, sur Facebook, sur le site internet,(photos appréciées) et accepter que des nouvelles soient prises par l'Association, régulièrement au début, et occasionnellement par la suite.
- A avertir l'association s'il s'échappe ou s'il meurt.
- A ne pas faire euthanasier le chat (sauf en cas d'état de santé irrécupérable, dûment attesté par un vétérinaire). Dans tous les cas, l'Association sera prévenue.
- A informer l'Association en cas de changement d'adresse ou de n° de téléphone.
- A permettre des visites de suivi d'adoption (une dans les 90 premiers jours, puis une par an, sur rendez-vous convenu au préalable).
- A accepter un droit de reprise dans les cas suivants : 1) l'animal serait dans des conditions considérées comme non satisfaisantes pour sa santé ou sa sécurité, 2) non respect des conditions énumérées dans le contrat, 3) mauvais traitements, L'Association SOS Sacs à Puces du Comtat se réserve le droit de reprendre l'animal, si besoin est avec l'intervention d'une juridiction compétente.

Vous souhaitant beaucoup de joie avec votre animal de compagnie, nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement.

Contact Facebook : SOS Sacs à Puces du Comtat – Tél : 06 89 99 48 12
Site internet : sacapuces.org. / E-mail : sacapuces84@gmail.com

Fait à..... en double exemplaire, le.....

Signature de l'adoptant :
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Nom et signature du représentant de l'Association :